

## **PROJET REV 2**

### **INTERVENTION A.PIQUEMAL AU NOM DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO**

**Monsieur [le], [la] Président(e)**

**Mesdames et Messieurs les Ministres,**

**Chers collègues**

Les océans couvrent 70% de la surface de la planète et sont devenus le réceptacle d'une masse considérable de déchets marins, et notamment de déchets plastiques, constituant un véritable « septième continent ».

Nous sommes ainsi confrontés à un problème majeur touchant l'ensemble des Etats et dont les dimensions sont plurielles et les conséquences déjà visibles.

**Ce problème mondial relève d'une responsabilité collective et implique une réponse urgente de la communauté internationale à tous les niveaux** : tant au niveau de la production des plastiques que de la consommation, à travers un modèle économique respectueux de notre planète : l'économie circulaire. Ce changement devra être inclusif et accompagné par la sensibilisation de la société civile et des citoyens.

La réponse à ce défi ne peut s'inscrire que dans des actions de long terme, économiques, technologiques, sociaux et juridiques, reposant sur des données scientifiques régulièrement actualisées.

La présente Conférence ministérielle, précédée d'un important travail de réflexion et de concertation est une première réponse que la Principauté de Monaco salue. Monaco tient à féliciter les Etats coorganisateur de leur initiative, ainsi que le PNUE et l'OMC pour leur assistance technique.

**Le traitement de la pollution marine par les déchets plastiques, dans une perspective holistique, est une priorité, impliquant, à notre sens, plusieurs étapes complémentaires.**

Le projet de **Déclaration Ministérielle** marquera, nous l'espérons, la volonté politique du plus grand nombre d'Etats. Plusieurs instruments juridiques internationaux, multilatéraux ou régionaux, concernent déjà ce type de pollution marine, mais le plus souvent de manière thématique ou parcellaire.

**Un nouvel instrument international spécifique peut s'avérer être nécessaire.** Un tel accord ne se substituerait pas aux instruments existants, mais comblerait notamment les lacunes juridiques existantes.

A cet égard, **l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la 5<sup>ème</sup> session/ deuxième partie de l'Assemblée Générale pour l'Environnement serait particulièrement opportune.**

Ce nouvel instrument juridique international, de par sa complexité, gagnerait sans doute à être préparé au sein d'un **Comité de rédaction**. Celui-ci disposerait de termes de référence, déjà esquissés dans la Déclaration ministérielle, lui permettant d'œuvrer selon des options résultant du consensus international le plus large.

La Principauté de Monaco, à travers les actions nationales, régionales et internationales menées par SAS le Prince Albert II et son Gouvernement, est particulièrement sensible à la préservation des Océans, confrontée à la pollution marine par les plastiques.

Apportant sa confiance aux actions présentes et futures menées au sein de l'Assemblée Générale pour l'Environnement, elle appuiera l'édification d'un processus international consensuel en la matière.